

Fiche d'Identification Déchet de peinture au plomb

Le site se réserve le droit d'interrompre sans préavis les réceptions de tout déchet non-conforme aux spécifications portées sur sa fiche de renseignement et/ou à son échantillonnage initial

☒ Demande initiale

Site de réception: EMTA (78-110 ISSOU)

☐ Renouvellement (indiquer le n° de CAP)Si multi sites,
préciser lesquels:

PRODUCTEUR

ENTREPRISE DE TRAVAUX / DÉTENTEUR

Nom (Raison sociale): CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS) 170 - 1 AVENUE DE LA TERRASSE
N° SIRET : 18008901300635
Code APE :

Nom (Raison sociale): KLC ENVIRONNEMENT
N° SIRET : 81196027700036

Adresse : 1 AVENUE DE LA TERRASSE BATIMENT 170

Adresse : 2 RUE DE LA FOSSE GUERIN

Code postal : 91190

Code postal : 95200

Ville : GIF-SUR-YVETTE

Ville : sarcelles

Téléphone :

Téléphone : 0182029088

E-mail: natalia.fernandes@cnrs.fr

E-mail: mlanroy@kic-env.com

Responsable du déchet : cnrs

Responsable du déchet:

Appartenance au groupe VEOLIA : ☐ OUI ☒ NON

IDENTIFICATION DU CHANTIER / LIEU D'EXPÉDITION (si existant)

ECO-ORGANISME

Nom (Raison sociale):

Nom (Raison sociale):

Adresse : 170 - 1 Avenue de la Terrasse

N° SIREN :

Code postal : 91190

Ville : gif sur yvette

CLIENT A FACTURER

ADRESSE DE FACTURATION (si adresse différente du client à facturer)

☐ Courtier:

N° Récépissé:

☐ Négociant:

N° Récépissé:

Société:

Nom (Raison sociale): KLC ENVIRONNEMENT

N° SIRET : 81196027700036

Code APE :

Adresse :

Adresse : 2 RUE DE LA FOSSE GUERIN

Code postal :

Code postal : 95200

Ville : sarcelles

Téléphone : 0182029088

E-mail: mlanroy@kic-env.com

Contact:

E-mail:

Responsable du déchet :

Appartenance au groupe VEOLIA : ☐ OUI ☒ NON

IDENTIFICATION DU DÉCHET

1. Désignation du déchet :

PLOMB SUR SUPP METALLIQUE

2. Code nomenclature :

(Code à 6 chiffres + étoile si déchet dangereux) - cf. Annexe

170409

3. Activité principale du producteur:

4. Processus générateur du déchet (description du procédé de fabrication) :

Découpe par oxycoupage d'éléments métalliques peints

A compléter si déchet non échantillonnable (joindre diagnostic)

☐ EPI/EPC contaminés par de la peinture au plomb☒ Déchets métalliques avec peintures au plomb☐ Déchets bois avec peintures au plomb☐ Autres (préciser)

A compléter si déchet échantillonnable

- ☐ Blocs, gravats, briques, bétons, gravats contaminés
☐ Écailles, poussières, peintures; plâtre, boues, grenailage, sablage, enduit

1. Risque radiologique

☐ Oui ☐ Non

2. État physique du déchet à 25°C

Solide : ☐ Blocs ☐ Granulés ☐ Pulvérulent
 Odeur : ☒ Sans ☐ Perceptible ☐ Forte
 Densité :

3. Nature chimique du déchet

	Principaux composants du déchet	Formule chimique brute	Concentration connue (%)
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

Si décapage chimique, fournir la FDS du décapant

4. Si le déchet contient des substances dangereuses, mentionner la nature et la teneur :

- ☐ PCB/PCT(*)
☐ Benzène
☐ BTEX :
☐ HCT :
☐ HAP :
☐ Métaux lourds :

- ☐ Amiante
☐ POP
☐ Autres
☐ Autres

PFAS

- ☒ Absence
☐ Concentration < 1 mg/kg
☐ 1 mg/kg < Concentration < 50 mg/kg

(*) Attention, la concentration en PCB devra être confirmée

5. Échantillon en vue de l'analyse selon typologie de déchets et besoins du site - A défaut analyse de lixiviation pack ISDI complet

Un échantillon à **minima de 2 kg** devra être prélevé pour analyse. Il est réalisé par le producteur ou sous sa responsabilité et doit être homogène et/ou représentatif de l'ensemble de la production ou du stock. Il sera transmis à l'installation de stockage pour analyse accompagné de cette fiche de renseignements.



Pour la sécurité de tous les intervenants, l'échantillon DOIT:

- être accompagné de cette fiche de renseignement
- être conditionné dans un récipient prévu à cet effet (solide, pas de verre, hermétique / étanche)
- être acheminé par des transporteurs autorisés

6. Hygiène & sécurité

Les informations qui vont sont demandées, ci-dessous peuvent être obtenues auprès du fournisseur de produits chimiques industriels, en vertu de la réglementation en vigueur, qui lui fait obligation de fournir toutes les données concernant la protection de l'environnement, notamment les fiches de sécurité ou fiches techniques

☐ Sans objet

☐ Ne se prononce pas

Code de l'environnement (Annexe I à l'article R541-8)

Règlement CLP (phrases H)

- ☐ HP 1 Explosif
☐ HP 2 Comburant
☐ HP 3 Inflammable
☐ HP 4 Irritant (pour: ☐ Yeux ☐ Peau)
☐ HP 5 Toxique (par: ☐ Organe cible ☐ Aspiration)
☐ HP 6 Toxique (par: ☐ Ingestion ☐ Inhalation ☐ Voie cutanée)
☐ HP 7 Cancérogène
☐ HP 8 Corrosif
☐ HP 9 Risque infectieux
☐ HP 10 Toxique pour la reproduction
☐ HP 11 Mutagène
☐ HP 12 Déchet qui dégage des gaz à toxicité aiguë au contact de ☐ l'eau ☐ l'acide
☐ HP 13 Sensibilisant (par: ☐ inhalation ☐ voie percutanée)
☐ HP 14 Écotoxique (toxique pour l'environnement)
☐ HP 15 Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine.

et / ou ☐ H350 : Peut provoquer le cancer
☐ H351 : Susceptible de provoquer le cancer

et / ou ☐ H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
☐ H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
 et / ou ☐ H340 : Peut induire des anomalies génétiques
☐ H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques

QUANTITÉ & CONDITIONNEMENT

1. Tonnage à traiter: 5 Tonnes

2. Conditionnement à la livraison

- ☒ Big-bag 1 m3 ☒ palette filmée ☐ Dépôt bag sur palette cerclée ☐ Body benne fermeture à rabat ou à lien (avec sâche intérieure étanche) - Ampliroll
☐ Conteneur bag à fermeture à zip - Ampliroll ☐ Autre(s) - à préciser:
☐ Vrac (bétons, gravats si non pulvérulent)

RESPONSABILITÉ DU PRODUCTEUR / DÉTENTEUR / ENTREPRISE DE TRAVAUX

Le producteur/détenteur/entreprise de travaux soussigné :

- certifie qu'il connaît son engagement de responsabilité au titre de l'article L541-2 du Code de l'Environnement sur les déchets et la récupération des matériaux et s'engage à procurer toute information utile à la bonne élimination de son déchet
- certifie que les déclarations portées sur la présente fiche sont exactes
- s'engage à livrer un déchet conforme aux spécifications de cette fiche, et conformément à la réglementation en vigueur et à l'arrêté préfectoral du site de réception.
- s'engage à signaler au centre de stockage toutes modifications pouvant entraîner un changement du déchet
- s'assure que le transport du déchet est effectué conformément aux conditions de sécurité en vigueur
- s'agit-il d'un transport ADR ? (merci de vous rapprocher de votre CSTMD)

- ☐ OUI
☒ NON

Code ONU:

Signature et cachet du producteur. (Le seul cas où la signature de l'entreprise de travaux est tolérée concerne les EPI/MPC)

Nom du producteur:

FORET Benoit

Carole LE CONTEL
 Déléguée régionale adjointe
 CNRS délégation Ile-de-France - Gif-sur-Yvette

A. Gif-sur-Yvette

Le 20/02/2025

ANNEXE | Codes CED (Liste non exhaustive)

Code CED	Désignation	Désignation
17 04 09 *	Déchets métalliques contaminés par des substances dangereuses	12 01 16 * Déchets de grenailage contenant des substances dangereuses
17 02 04 *	Bois, verre et matières plastiques contenant des substances dangereuses ou contaminés par de telles substances	15 02 02 * Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses
17 09 03 *	Autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses	
17 01 06 *	Mélanges ou fractions séparées de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses	17 06 03 * Autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses